



PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 5 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le 5 avril, le Comité du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 30 mars 2018, s'est réuni, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	REPRESENTANTS		PRESENTS	COMPETENCES TRASNFEREES		
		NOM	PRENOM		EP	SL	IRVE
1	CAEN SUD	ALPHONSE	Didier	X	X	X	X
2	CREULLY-DOUVRES	ANDRE	Jacqueline	X	X	X	X
3	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian				
4	CU CAEN LA MER	AOUN	Antoine				
5	PONT L'EVEQUE	ARDILLON	Bruno				
6	CU CAEN LA MER	ARTISON	Alain	X	X		X
7	PONT L'EVEQUE	AUBERT	Jean-Marie				
8	PONT L'EVEQUE	AUBIN	Pierre				
9	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent				
10	CAEN EST	AUVRAY	Philippe				
11	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain				
12	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte				
13	CU CAEN LA MER	BARTEAU	Jean-Jacques				
14	CU CAEN LA MER	BAUMGARTEN	Christophe				
15	VASSY - VIRE - ST SEVER	BAZIN	Hervé	X	X		X
16	CREULLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël	X	X	X	X
17	CU CAEN LA MER	BELLANGER	Joël	X	X		X
18	PONT L'EVEQUE	BENOIST	Claude	X	X	X	X
19	FALAISE	BENOIT	Dominique	X	X	X	X
20	CAEN SUD	BERARD	Gilles	X	X	X	X
21	CU CAEN LA MER	BIGOT	Joseph				
22	CAEN EST	BIZET	Michel	X	X	X	X
23	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy				
24	PONT L'EVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel	X	X	X	X
25	CU CAEN LA MER	BLANDIN	Erick				
26	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude	X	X	X	X
27	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François	X	X	X	X
28	CU CAEN LA MER	BOCHER	Joël				
29	CU CAEN LA MER	BODIN	Eric	X	X		X
30	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi	X	X	X	X
31	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre	X	X		X
32	CAEN SUD	BOUJRAD	Aberrahman	X	X	X	X
33	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain	X	X		X
34	LISIEUX - MOYAUX	BOURGEOT	Gilles	X	X	X	X
35	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan	X	X	X	X
36	LIVAROT - ORBEC	BREZOT	Yves				
37	CU CAEN LA MER	BRUNEL	Alain	X	X		X
38	CU CAEN LA MER	CAPOEN	Philippe				
39	CU CAEN LA MER	CARDON	Vincent				
40	LISIEUX - MOYAUX	CARILLET	Sylvie				
41	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi	X	X	X	X
42	CU CAEN LA MER	CHANTHAPANYA	Sengded	X	X		X
43	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude	X	X	X	X
44	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas				
45	CU CAEN LA MER	COLLIN	Anne				
46	CU CAEN LA MER	COLOMBEL	Michel				

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS	COMPETENCES TRASNFEREES		
		NOM	PRENOM		EP	SL	IRVE
47	CU CAEN LA MER	COMPAGNON	Rémy				
48	PONT L'EVEQUE	COUDERT	Pierre	X	X	X	X
49	CU CAEN LA MER	COUESPEL	Pierre	X	X		X
50	CU CAEN LA MER	COUSIN	Pierre	X	X		X
51	CU CAEN LA MER	DANOIS	Jean-Louis	X	X		X
52	CU CAEN LA MER	DAUNOU	Jean-Paul	X	X		X
53	CAEN OUEST	DAVY	Olivier				
54	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier	X	X		
55	PONT L'EVEQUE	DE KONINCK	Thierry	X	X	X	X
56	CU CAEN LA MER	de SOUSA	Manuel	X	X		X
57	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien				
58	CREULLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert	X	X	X	X
59	CU CAEN LA MER	DENIS	Eric				
60	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques	X	X		X
61	PONT L'EVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel				
62	VASSY - VIRE - ST SEVER	DESMOTTES	Nicole				
63	AUNAY - BENY -CAUMONT	DESQUESNE	Joseph				
64	CU CAEN LA MER	DETERVILLE	Gilles				
65	CU CAEN LA MER	DOSEUR	Xavier	X	X		X
66	ISIGNY - TREVIERES	DUFOUR	Mireille	X	X	X	X
67	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise				
68	PONT L'EVEQUE	DUPRE	Bernard				
69	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean				
70	CAEN SUD	FIEFFÉ	Patricia	X	X	X	X
71	FALAISE	FOUCAULT	Patrick				
72	CU CAEN LA MER	FRANCOISE	Daniel				
73	CU CAEN LA MER	FREYMUTH	Emilie				
74	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert	X	X	X	X
75	AUNAY - BENY -CAUMONT	GABRIEL	Christian	X	X	X	X
76	CU CAEN LA MER	GADOIS	Christian				
77	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard	X	X	X	X
78	CREULLY-DOUVRES	GAUQUELIN	Yves	X	X	X	X
79	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice	X	X	X	X
80	CU CAEN LA MER	GILLES	Jean-Marc	X	X		X
81	CAEN OUEST	GIRARD	Henri	X	X		X
82	LISIEUX - MOYAU	GLASSON	Claude	X	X	X	X
83	CU CAEN LA MER	GOBERT	Eric				
84	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky	X	X	X	X
85	CAEN OUEST	GODIER	Edith	X	X		X
86	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand	X	X	X	X
87	VASSY - VIRE - ST SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine	X	X		X
88	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain				
89	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis				
90	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves	X	X		X
91	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel	X	X		X
92	CU CAEN LA MER	GUEROULT	Eric	X	X		X
93	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François				
94	LISIEUX - MOYAU	GUILLET DE LA BROUSSE	Tanguy				
95	CREULLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc				
96	LIVAROT-PAYS-D'AUGE	HENRY	Patricia				
97	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves				
98	CU CAEN LA MER	HITIER	Bruno	X	X		X
99	CU CAEN LA MER	HUET	Roger				
100	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean				
101	CU CAEN LA MER	JAMES-BRASSET	Pierre				
102	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger				
103	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick				

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS	COMPETENCES TRANSFEREES		
		NOM	PRENOM		EP	SL	IRVE
160	AUNAY - BENY - CAUMONT	PLATON	Claude	X	X	X	X
161	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric	X	X	X	X
162	CU CAEN LA MER	POTTIER	Marc				
163	PONT L'EVEQUE	POULAIN	Gérard	X	X	X	X
164	FALAISE	POURNY	Pascal				
165	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre	X	X	X	X
166	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert	X	X	X	X
167	AUNAY - BENY - CAUMONT	RENAUD	Michel	X	X	X	X
168	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry				
169	CAEN EST	RENVOISE	Bruno				
170	VASSY - VIRE - ST SEVER	REJET	Alain	X	X		X
171	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis	X	X	X	X
172	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge	X	X		X
173	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume				
174	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel				
175	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre	X	X	X	X
176	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ROYER	Jacques				
177	AUNAY - BENY - CAUMONT	SAINT LO	Patrick	X	X	X	X
178	CAEN AGGLO	SERARD	Pascal				
179	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques				
180	LISIEUX - MOYAUX	TARGAT	Dany				
181	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain	X	X		X
182	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe				
183	VASSY - VIRE - ST SEVER	THOMAS	Christine				
184	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	Gérard	X	X		X
185	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe				
186	LISIEUX - MOYAUX	TOUGARD	Serge				
187	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert	X	X	X	X
188	AUNAY - BENY - CAUMONT	TOUYON	Henri	X	X	X	X
189	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain	X	X		
190	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel	X	X	X	X
191	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis				
192	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe				
193	LISIEUX-MOYAUX	VERGER	Daniel				
194	CU CAEN LA MER	VREL	Denis				
195	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jacky	X	X		X
196	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia	X	X		X
197	CU CAEN LA MER	Représentant à désigner					
198	CU CAEN LA MER	Représentant à désigner					
199	BAYEUX	Représentant à élire					

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLE ou CUCM	Compétences transférées			Représentant recevant pouvoir	CLE ou CUCM
			EP	SL	IRVE		
1	Michel LEMOINE	CUCM	X		X	Jean-Philippe MAUPETIT	CUCM
2	Jean LEPAULMIER	BAYEUX	X	X	X	Jacques LELANDAIS	CAEN AGGLO
3	Jean-Yves HEURTIN	FALAISE	X	X	X	Joël BELLANGER	CUCM
4	Nicolas JOYAU	CUCM	X	X	X	Alain LIARD	SUISSE NORMANDE
5	Joseph DESQUESNE	AUNAY-BENY-CAUMONT	X	X	X	Christian GABRIEL	AUNAY-BENY-CAUMONT
6	Christine THOMAS	VASSY-VIRE-ST SEVER	X		X	Hervé BAZIN	VASSY-VIRE-ST SEVER

Etait également présente, Mme Janick GAILLARD-PRETI, trésorière CAEN-ORNE-ODON.

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS	COMPETENCES TRASNFEREES		
		NOM	PRENOM		EP	SL	IRVE
104	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas				
105	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe				
106	AUNAY-BENY-CAUMONT	LAFOSSE	Jean-Marc	X	X	X	X
107	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe	X	X	X	X
108	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard	X	X	X	X
109	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal				
110	CAEN AGGLO	LE CARPENTIER	Jacques	X	X		
111	CAEN EST	LE FOLL	Alain	X	X	X	X
112	CAEN EST	LE MESLE	Michel	X	X	X	X
113	FALAISE	LE TIEC	Dominique	X	X	X	X
114	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean	X	X	X	X
115	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel	X	X	X	X
116	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André	X	X		X
117	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques	X	X	X	X
118	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc				
119	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis	X	X		X
120	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude	X	X	X	X
121	CREULLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean	X	X	X	X
122	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard	X	X	X	X
123	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard				
124	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques	X	X		
125	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul	X	X	X	X
126	CU CAEN LA MER	LEMANISSIER	Bernard	X	X		X
127	VASSY - VIRE - ST SEVER	LEMENOREL	Claude	X	X		X
128	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel				
129	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean				
130	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoit				
131	FALAISE	LEROY	Eric				
132	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël				
133	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain	X	X	X	X
134	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean				
135	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre				
136	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis	X	X	X	X
137	BAYEUX	MANACH	Gérard				
138	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard	X	X	X	X
139	BAYEUX	MARIE	Gérard	X	X	X	X
140	CREULLY - DOUVRES	MARIE	Joël	X	X	X	X
141	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain	X	X	X	X
142	CAEN EST	MARTIN	Patrice				
143	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent				
144	BAYEUX	MAUGER	Gilbert	X	X	X	X
145	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe	X	X		X
146	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard	X	X		X
147	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice	X	X	X	X
148	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert	X	X		X
149	VASSY - VIRE - ST SEVER	MILLE	Jackie				
150	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François				
151	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul				
152	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc				
153	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel				
154	BAYEUX	PAYSANT	Alain	X	X	X	X
155	CAEN AGGLO	PHILIPPE	Jean-Marc				
156	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain	X	X		X
157	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude	X	X		X
158	CAEN AGGLO	PIELOT	Christian				
159	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal				

- Point d'étape au Comité Syndical du jeudi 21 juin 2018.

Le Comité Syndical prend acte de cette communication.

CONTRAT DE CONCESSION

M. le Président rappelle que le Comité Syndical du 12 décembre 2017 a acté la prolongation de 6 mois du contrat actuel, pour laisser le temps nécessaire, au SDEC ÉNERGIE et aux concessionnaires, de finaliser le futur contrat de concession.

Les réunions de négociations, très techniques, se poursuivent, dans l'objectif d'être en mesure de présenter, avec EDF et ENEDIS, le nouveau contrat de concession d'électricité, au Comité Syndical exceptionnel, qui se tiendra le jeudi 21 juin prochain.

Ces échanges sont parfois difficiles car les intérêts de chacun ne sont pas forcément convergents, mais elles avancent et le SDEC ÉNERGIE s'emploie à défendre, au mieux, le Service Public de la distribution, les usagers et les collectivités.

M. Bernard LEJEUNE, rappelle que le contrat cadre national a été signé le 27 décembre 2017, entre la FNCCR/France Urbaine/ENEDIS/EDF et que la FNCCR a organisé, début 2018, des réunions de présentation de l'ensemble contractuel en région. Pour ce qui concerne la Normandie, la réunion avec le TEN s'est déroulée le 15 mars, dans l'Orne.

Il annonce qu'au niveau local, concernant les flux financiers :

- la redevance de fonctionnement R1 est actée,
- la redevance d'investissement R2 est en cours de finalisation – définition détaillée du terme « I »,
- le montant de la contribution d'ENEDIS aux effacements des réseaux est en cours de négociation.

Pour ce qui concerne le Schéma Directeur des investissements, les priorités d'investissements sur la durée du contrat sont partagées entre le SDEC ENERGIE et ENEDIS.

Par ailleurs, le diagnostic commun de l'état du réseau est abouti et les valeurs objectives d'amélioration, de la qualité du réseau, de sa sécurisation, tenant compte des impératifs de la transition énergétique, sont en cours de finalisation.

La répartition de la maîtrise d'ouvrage entre le SDEC ENERGIE et ENEDIS est, en partie, clarifiée :

- Consensus sur une évolution de la répartition de la maîtrise d'ouvrage,
- Une convergence sur 4 points de répartition de maîtrise d'ouvrage est recherchée,

Les négociations en cours portent sur :

- Les échanges de données y compris cartographiques,
- La durée du futur contrat,
- Le contenu du premier programme pluriannuel d'investissement 2019/2022, et du programme annuel 2019,
- Le contrôle et les inscriptions comptables.

M. Bernard LEJEUNE annonce que, d'ici le Comité Syndical exceptionnel du 21 juin, qui permettra la signature du nouveau contrat de concession, différents temps de travail et d'échanges sont programmés :

- ✓ 12 réunions de service,
- ✓ 7 Comités de Pilotage,
- ✓ 5 réunions de négociations avec les concessionnaires,
- ✓ 4 commissions internes « Concession électricité » élargie à l'ensemble des membres du Bureau Syndical,
- ✓ 2 Bureaux Syndicaux.

Le Comité Syndical prend acte de cette communication.

→ Délibération d'intérêt spécifique :

- Décompte des votants :

	REPRESENTANTS COMPETENCE IRVE	REPRESENTANTS COMPETENCE IRVE EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	189	186	101	6	107

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'adopter les contributions pour 2018 correspondantes à la compétence «Infrastructures de charge pour véhicules électriques», telles que proposées ;
- d'adopter les conditions techniques, administratives et financières visant l'exercice de cette compétence pour l'année 2018 et les Conditions Générales d'Utilisation (CGU) associées ;
- d'acter la durée d'application de ces contributions, de ces conditions techniques, administratives et financières et des CGU associées, à compter de la date de notification de la présente délibération jusqu'à la notification de la prochaine délibération du Comité Syndical portant sur l'année 2019 ;
- de charger le Président de l'exécution de la présente délibération et de l'autoriser à signer tout acte s'y rapportant.

RAPPORT DU PRESIDENT (SUITE)
PETIT CYCLE DE L'EAU

M. le Président précise que, depuis la dernière réunion de février 2018, les services du SDEC ENERGIE ont poursuivi leurs travaux et les élus du Bureau Syndical, réunis en commission ad'hoc, ont préparé les nombreuses réunions d'échanges qui se sont tenues ce premier trimestre.

Avant

de laisser la parole à M. Bruno DELIQUE, M. Jacques LELANDAIS annonce que le Comité Syndical sera, bien évidemment, interpellé sur le sujet, quand cette phase nécessaire d'évaluation de la pertinence ou non de s'engager sur ces compétences, sera achevée.

M. Bruno DELIQUE confirme que des réunions d'échanges et d'information ont été proposées aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (EPCI à FP), les 20 et 29 mars 2018.

La majorité de ces établissements a répondu présente à ses réunions jugées positives et constructives ; un certain nombre d'attentes ayant été exprimé sur la contribution du syndicat.

De nouvelles réunions locales sont en cours de programmation.

Les Commissions Locales d'Energie, du printemps 2018, ont également été l'occasion de présenter cette réflexion aux élus locaux. Même si la Commission Locale d'Energie de Caen Agglo ne se réunira que le 10 avril et que tous les participants n'ont pas encore répondu à l'enquête de satisfaction, il ressort des premiers retours, une perception favorable de la démarche. A ce jour, 46 % des élus ayant exprimé leur opinion sont favorables au travail engagé par le SDEC ENERGIE.

Les élus ont pu échanger sur le sujet, au cours de la réunion mais également autour du pot de l'amitié proposé à l'issue de la réunion.

M. Bruno DELIQUE présente le planning des prochaines étapes :

- Réunions individualisées et délocalisées à la demande des EPCI à FP, des syndicats d'eau et d'assainissement existants et des communes en régie ;
- Travail de consolidation du projet du Syndicat, avec les acteurs engagés ;

INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES : TARIFICATION ET CONDITIONS TECHNIQUES, FINANCIERES ET ADMINISTRATIVES 2018

Le SDEC ÉNERGIE propose, aux communes qui lui en font la demande, d'exercer la compétence liée aux infrastructures de charge pour véhicules électriques.

Cette compétence à la carte est librement choisie par la collectivité et s'exerce suivant des conditions techniques, administratives et financières adoptées par le Comité Syndical.

L'actualisation pour 2018 des conditions administratives, financières et techniques de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » porte essentiellement sur les annexes :

- l'ajout de l'hydrogène dans l'exercice de la compétence, conformément à la dernière révision statutaire du syndicat ;
- la mise à jour de la partie qui concerne la contribution de la collectivité membre au financement des investissements (annexe 1) ;
- la mise à jour de l'annexe 2 avec les modifications apportées à la tarification ;
- l'ajustement des Conditions Générales d'Utilisation (CGU) : ajout des bornes rapides, suppression de l'abonnement,

Ces conditions ont été transmises aux représentants du Comité Syndical, préalablement à la réunion – annexe I de la note de présentation, jointe à la convocation.

La tarification MobiSDEC a besoin d'évoluer pour plusieurs raisons :

- l'arrivée des bornes de charge rapide nécessite de définir de nouveaux tarifs pour les paliers de puissance supérieure à 22 Kva ;
- le pas de temps utilisé (1/4 d'heure) est souvent jugé inapproprié par les utilisateurs ;
- le système d'abonnement et la tarification non abonné brident l'arrivée de nouveaux utilisateurs venus des réseaux d'autres opérateurs de mobilité.

Pour y répondre, il est proposé d'adapter la tarification MobiSDEC actuelle en y apportant les modifications suivantes :

- la création de nouveaux paliers tarifaires ;
- l'utilisation de la minute comme nouveau pas de temps ;
- la suppression de l'abonnement et de la grille tarifaire non abonné

Ainsi, que l'utilisateur ait ouvert ou non un compte MobiSDEC, une seule grille tarifaire est proposée :

Paliers de puissance	Coût à la minute
1 kVA < Puissance ≤ 4 kVA	1 cts €
4 kVA < Puissance ≤ 8 kVA	2 cts €
8 kVA < Puissance ≤ 15 kVA	4 cts €
15 kVA < Puissance ≤ 30 kVA	6 cts €
30 kVA < Puissance ≤ 55 kVA	20 cts €
Puissance > 55 kVA	30 cts €

Frais d'ouverture de compte Mobisdec	Dépôt minimum sur le compte
10€ / badge (RFID, NFC,...)	10€ / badge (RFID, NFC,...)

M. Jacques LELANDAIS donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, il propose au Comité Syndical d'adopter les conditions techniques, administratives et financières et les contributions ainsi présentées.

- **Forfaits, prestations optionnelles 2018**

Les forfaits annuels et prestations optionnelles proposés sont inférieurs à l'augmentation des indices des marchés publics qui est de 0.59%. Pour l'ensemble du parc, soit 90 carrefours à feux, l'augmentation moyenne est de 0.30%.

Pour rappel, quand le carrefour à feux est équipé tout leds, les forfaits sont minorés de 5%, excepté pour celui de l'armoire.

- Forfaits annuels – carrefour non équipé tout leds :

	2017	2018
Feux principal	98,00	98,30
Répétiteur trafic, Signal piéton, Signal complémentaire, Signal isolé, Poteau ou potelet	48,00	48,10
Potence	105,00	105,30
Armoire	190,00	190,60

- Forfaits annuels – carrefour équipé tout leds :

	2017	2018
Feux principal	93,10	93,40
Répétiteur trafic, Signal piéton, Signal complémentaire, Signal isolé, Poteau ou potelet	45,60	45,75
Potence	99,75	100,00
Armoire	190,00	190,60

- Prestations Optionnelles :

	2017	2018
Télésurveillance des installations	450,00	451,35

M. Jacques LELANDAIS donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, il propose au Comité Syndical d'adopter les conditions techniques, administratives et financières et les contributions ainsi présentées.

➔ **Délibération d'intérêt spécifique :**

- Décompte des votants :

	REPRESENTANTS COMPETENCE SL	REPRESENTANTS COMPETENCE SL EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	100	99	63	4	67

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'adopter les contributions pour 2018 correspondantes à la compétence « Signalisation Lumineuse », telles que proposées ;
- d'adopter les conditions techniques, administratives et financières visant l'exercice de cette compétence pour l'année 2018 ;
- d'acter la durée d'application de ces contributions et conditions techniques, administratives et financières à compter de la date de notification de la présente délibération jusqu'à la notification de la prochaine délibération du Comité Syndical portant sur l'année 2019 ;
- de charger le Président de l'exécution de la présente délibération et de l'autoriser à signer tout acte s'y rapportant

- 100 % lumière :

La contribution par foyer reste identique mais le droit aux travaux dont bénéficient les communes optant pour cette option, augmentent par application des nouvelles aides 2018 sur l'éclairage public :

- Villes A : 15 € net par foyer donnant droit à 22,50 € TTC de travaux (aide de 20%) ;
- Communes B1 : 10 € net par foyer donnant droit à 16,00 € TTC de travaux (aide de 25%) ;
- Communes B2 et C : 10 € net par foyer donnant droit à 18,46 € TTC de travaux (aide de 35%).

M. Jacques LELANDAIS donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, il propose au Comité Syndical d'adopter les conditions techniques, administratives et financières et les contributions ainsi présentées.

→ Délibération d'intérêt spécifique :

- Décompte des votants :

	REPRESENTANTS COMPETENCE EP	REPRESENTANTS COMPETENCE EP EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	196	105	6	111

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'adopter les contributions pour 2018 correspondantes à la compétence « Eclairage Public », telles que proposées ;
- d'adopter les conditions techniques, administratives et financières visant l'exercice de cette compétence pour l'année 2018 ;
- d'acter la durée d'application de ces contributions et conditions techniques, administratives et financières à compter de la date de notification de la présente délibération jusqu'à la notification de la prochaine délibération du Comité Syndical portant sur l'année 2019 ;
- de charger le Président de l'exécution de la présente délibération et de l'autoriser à signer tout acte s'y rapportant.

SIGNALISATION LUMINEUSE : FORFAITS ET CONDITIONS TECHNIQUES, FINANCIERES ET ADMINISTRATIVES 2018

Le SDEC ÉNERGIE propose, aux collectivités (communes ou groupement de communes) qui lui en font la demande, d'exercer la compétence liée à la signalisation lumineuse. Cette compétence à la carte est librement choisie par la collectivité et s'exerce suivant des conditions techniques, administratives et financières adoptées par le Comité Syndical.

En contrepartie de la compétence exercée, le SDEC ÉNERGIE doit équilibrer financièrement l'exercice de celle-ci, en laissant à la charge des adhérents, sous la forme de contributions budgétaires, le coût résiduel des prestations et des travaux, déduction faite des financements extérieurs perçus par le syndicat.

L'actualisation pour 2018 des conditions administratives, financières et techniques de la compétence « Signalisation Lumineuse » porte essentiellement sur :

- le remplacement de l'adresse mail «www.geosdec.fr» par celle de www.mapeo-calvados.fr ;
- la mise à jour des aides financières et de leurs conditions générales et des forfaits.

Ces conditions ont été transmises aux représentants du Comité Syndical, préalablement à la réunion – annexe H de la note de présentation, jointe à la convocation.

ECLAIRAGE PUBLIC : FORFAITS ET CONDITIONS TECHNIQUES, FINANCIERES ET ADMINISTRATIVES 2018

Le SDEC ÉNERGIE propose, aux collectivités (communes ou groupement de communes) qui lui en font la demande, d'exercer la compétence liée à l'éclairage public. Cette compétence à la carte est librement choisie par la collectivité et s'exerce suivant des conditions techniques, administratives et financières adoptées par le Comité Syndical.

En contrepartie de la compétence exercée, le SDEC ÉNERGIE doit équilibrer financièrement l'exercice de celle-ci, en laissant à la charge des adhérents, sous la forme de contributions budgétaires, le coût résiduel des prestations et des travaux, déduction faite des financements extérieurs perçus par le syndicat.

L'actualisation pour 2018 des conditions administratives, financières et techniques de la compétence « Eclairage Public » porte essentiellement sur :

- le remplacement de l'adresse mail «www.geosdec.fr » par celle de www.mapeo-calvados.fr ;
- la mise à jour des aides financières et de leurs conditions générales et des forfaits.

Ces conditions ont été transmises aux représentants du Comité Syndical, préalablement à la réunion – annexe G de la note de présentation, jointe à la convocation.

• **Forfaits, prestations optionnelles 2018**

Les forfaits annuels de maintenance et d'exploitation de l'éclairage public proposés sont inférieurs à l'augmentation des indices des marchés publics qui est de 0.59%. Pour l'ensemble du parc, soit plus de 94 000 foyers, l'augmentation moyenne est de 0.30%. Les tarifs 2018 des prestations optionnelles sont les mêmes que ceux appliqués en 2017.

- Forfaits annuels :

	2017	2018
Foyer de faible puissance (< 40 watts)	17,00	17,00
Foyer équipé de leds quel que soit la puissance	25,00	25,00
Foyer à lampes sodium, iodure, ballon fluorescent et autres sources	30,90	31,00
Foyer spécifique (hauteur > 18 m et lampe >= 1000W)	41,00	41,00

- Prestations Optionnelles :

	2017	2018
Visite au sol supplémentaire : par foyer et par visite au sol	0,60	0,60
Nettoyage supplémentaire : par foyer	12,00	12,00
Changement heures de fonctionnement	(hors visite annuelle) 1 ^{ère} armoire	55,00
	armoires suivantes	8,00
Supervision d'une armoire par nature de service (éclairage, sono, vidéo, PMV...)	150,00	150,00
Vérification technique, pose, dépose et stockage d'installations d'illumination festive comprenant le dépannage éventuel.	Motif avec armature posé sur mât, poteau ou façade sur dispositif d'accrochage existant ou à réaliser	60,00
	Motif en traversée de rue ou en portée entre supports quel que soit la nature des supports et quel que soit la longueur de la portée, y compris le câble de soutien et sur dispositif d'accrochage existant ou à réaliser	148,00
	Motif ou guirlande d'illumination dans un arbre, quel que soit la longueur de la guirlande	104,00
	Guirlande d'illumination ou rideau lumineux en linéaire sur façade, par tronçon de 10 mètres	90,00

→ **Délibération d'intérêt commun :**

- Décompte des votants :

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	196	105	6	111

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de voter le budget primitif annexe 2018 de la régie « Mobilité durable » ; ce budget s'équilibrant à 3 535 000 € dont 440 000 € en section de fonctionnement et 3 095 000 € en section d'investissement.

FINANCES

AIDES ET CONTRIBUTIONS FINANCIERES 2018

Monsieur le Président propose aux membres du Comité Syndical de délibérer sur les modalités d'aides financières et contributions pour l'année 2018.

Celles-ci sont conformes aux orientations budgétaires et dans un principe de reconduction de celles adoptées pour 2017, avec quelques adaptations justifiées pour soutenir les collectivités adhérentes, en particulier, dans le domaine de la Transition Energétique.

Elles ont été transmises aux membres du Comité Syndical, préalablement à la réunion – annexe F de la note de présentation, jointe à la convocation.

M. Jacques LELANDAIS donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, il propose au Comité Syndical de se prononcer sur ces propositions.

→ **Délibération d'intérêt commun :**

- Décompte des votants :

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	196	105	6	111

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- adopte, les aides financières et contributions 2018, telles que détaillées en séance ;
- d'acter la durée d'application de ces aides et contributions à compter de la date de notification de la présente délibération, jusqu'à la notification de la prochaine délibération du Comité Syndical portant sur l'année 2019 ;
- de charger le Président de l'exécution de la présente délibération.

BUDGET PRIMITIF ANNEXE REGIE « ENR » 2018

Le SDEC ÉNERGIE souhaite poursuivre l'accompagnement des collectivités membres dans le domaine de la Transition Energétique. Ce choix se décline au travers du scénario n°2 du Rapport d'Orientations Budgétaires 2018, validé par le Comité Syndical du 8 février 2018.

A ce titre, les investissements réalisés par le syndicat, dans le domaine de la production d'énergie ont nécessité la création, par délibération du Comité Syndical du 12 décembre 2017, d'une régie à autonomie financière et de son budget annexe.

Le budget primitif annexe 2018 de la régie « ENR » a été transmis aux représentants préalablement à la réunion - annexe D de la note de présentation jointe à la convocation.

S'élevant à 1 661 000 €, dont 43 000 € en section de fonctionnement et 1 618 000 € en section d'investissement, il a été élaboré sur la base de la construction de 8 installations de panneaux photovoltaïques par an et est doté d'une dotation initiale du budget principal de 1.5M€.

M. Jacques LELANDAIS donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, il propose au Comité Syndical de voter le budget primitif annexe 2018 de la régie « ENR », comme présenté ci-dessus.

→ Délibération d'intérêt commun :

- Décompte des votants :

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	196	105	6	111

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de voter le budget primitif annexe 2018 de la régie « ENR » ; ce budget s'équilibrant à 1 661 000 € dont 43 000 € en section de fonctionnement et 1 618 000 € en section d'investissement.

BUDGET PRIMITIF ANNEXE REGIE « MOBILITE DURABLE » 2018

Le SDEC ÉNERGIE souhaite poursuivre l'accompagnement des collectivités membres dans le domaine de la Transition Energétique. Ce choix se décline au travers du scénario n°2 du Rapport d'Orientations Budgétaires 2018, validé par le Comité Syndical du 8 février 2018, qui vise notamment la Mobilité Durable « MD ».

A ce titre, les investissements réalisés par le syndicat, dans le domaine de la mobilité durable ont nécessité la création, par délibération du Comité Syndical du 8 février 2018, d'une régie à autonomie financière et de son budget annexe.

Le budget primitif annexe 2018 de la régie « MD » a été transmis aux représentants préalablement à la réunion - annexe E de la note de présentation jointe à la convocation.

S'élevant à 3 535 000 €, dont 440 000 € en section de fonctionnement et 3 095 000 € en section d'investissement, il a été élaboré sur la base de l'installation de 5 stations hydrogène et de quelques bornes accélérées par an, en complément du déploiement déjà réalisé, et est doté d'une dotation initiale du budget principal de 2.5M€.

M. Jacques LELANDAIS donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, il propose au Comité Syndical de voter le budget primitif annexe 2018 de la régie « MD », comme présenté ci-dessus.

Le syndicat s'étant doté de deux régies à autonomie financière, il est proposé d'affecter les dotations initiales suivantes :

- 1 500 000 € au budget annexe de la régie « ENR » ;
- 2 500 000 € au budget annexe de la régie « Mobilité durable ».

	Budget primitif principal
Dépenses de fonctionnement	47 907 534.99
Dépenses d'investissement	66 504 596.64
TOTAL	114 412 131.63

Recettes de fonctionnement	47 907 534.99
Recettes d'investissement	66 504 596.64
TOTAL	114 412 131.63

Les subventions proposées pour 2018, se répartissent comme suit :

DETAIL DES SUBVENTIONS		Budget 2017	Budget 2018
65738	Accompagnement études énergie	10 000 €	10 000 €
	Subventions à l'achat des véhicules électriques	60 000 €	80 000 €
	Fonds de solidarité énergie - FSE	44 000 €	40 000 €
	Office de Tourisme de Bayeux Intercom	5 000 €	8 000 €
	Aides CCAS	5 000 €	5 000 €
	Divers	5 000 €	7 000 €
S/TOTAL		129 000 €	150 000 €
6574	Amicale du personnel	37 500 €	40 000 €
	Maîtrise de l'énergie pour les usagers en situation de précarité	50 000 €	50 000 €
S/TOTAL		87 500 €	90 000 €

M. Jacques LELANDAIS donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, il propose au Comité Syndical de voter le budget 2018, comme présenté ci-dessus.

→ **Délibération d'intérêt commun :**

- Décompte des votants :

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	196	105	6	111

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- de voter le budget primitif principal 2018 ; ce budget s'équilibrant à 114 412 131.63 €, dont 47 907 534.99 € en section de fonctionnement et 66 504 596.64 € en section d'investissement ;
- d'accepter la répartition des subventions proposée pour 2018 ;
- d'accepter les dotations initiales aux budgets annexes des régies :
 - 1 500 000 € pour la régie « ENR » ;
 - 2 500 000 € pour la régie « Mobilité durable ».

→ Délibération d'intérêt commun :

- Décompte des votants :

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFRAGES	199	196	105	6	111

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide d'affecter l'excédent constaté de la section de fonctionnement de l'exercice 2017 au budget 2018 comme suit :

- *au chapitre 002, excédent de fonctionnement reporté pour 15 278 284.99 € ;*
- *à l'article 1068 de la section d'investissement, affectation du résultat pour 6 822 215.61 €, dont :*
 - *430 399.46 € de capacité de financement dégagée par l'exécution du budget 2017,*
 - *7 252 615,07 € pour financer le besoin de financement des restes à réaliser.*

BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET PRINCIPAL

Etabli dans le respect du débat d'orientations budgétaires du 8 février 2018 et sur le constat des comptes de l'exercice 2017, le budget 2018, préalablement transmis aux représentants - annexe C de la note de présentation jointe à la convocation - est présenté au Comité Syndical.

Les soldes d'exécution de l'exercice 2017 (y compris les restes à réaliser de l'investissement) sont repris dès le budget primitif, ce qui évite de voter un budget supplémentaire et ainsi favorise une lecture du budget 2018 dans sa globalité.

Le projet de budget 2018 s'élève à 114 412 131.63 €, dont 47 907 534.99 € en section de fonctionnement et 66 504 596.64 € en section d'investissement.

M. le Président précise que, sur l'ensemble du territoire français, la baisse de la dotation FACÉ était envisagée à hauteur de 5%. Le syndicat avait donc prévu cette baisse dans l'élaboration de son budget 2018. Mais, suite aux besoins de financement, liés, notamment, aux ouragans survenus en outre-mer, la baisse de la dotation pour le SDEC ENERGIE atteint finalement les 20%.

Dans ce contexte, le syndicat n'a pas eu d'autre choix que de revoir ses prévisions budgétaires, pour tenir compte de cette importante baisse de recettes, sans toutefois comprendre pourquoi, pour ce département, où les travaux sont toujours très importants et l'utilisation de cette dotation est donc faite à bon escient, la baisse est aussi significative.

Sur le Territoire d'Energie Normandie - TEN – le Calvados est, par ailleurs, le département le plus impacté (l'Orne : -3.6 %, la Manche : -12.5%, la Seine-Maritime et l'Eure : environ 10%).

Ainsi, M. Jacques LELANDAIS informe le Comité Syndical qu'une motion, à l'attention du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, a été présentée au dernier Bureau Syndical. Il propose d'envoyer cette motion au plus vite et d'en adresser une copie à la Fédération (FNCCR), aux autres syndicats du TEN, au Préfet et à la DREAL ainsi qu'aux parlementaires locaux.

M. Bruno DELIQUE attire l'attention des élus sur le fait que le FACÉ finance notamment les communes rurales (renforcement et résorption des fils nus) et, que cette baisse d'1,3 M€, équivaut à 2 M€ de travaux.

Malgré cette baisse importante, et compte-tenu de la situation actuelle du syndicat, il est proposé au Comité Syndical de maintenir élevé le niveau d'investissement sur les réseaux, et, de soutenir l'activité des collectivités en maintenant les aides, voire même, ponctuellement en les augmentant, et d'accompagner les collectivités à la Transition Energétique (services et aides incitatives).

Une copie de cette motion sera adressée prochainement à l'ensemble des représentants au Comité Syndical du SDEC ENERGIE.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Sous la présidence de M. Philippe LAGALLE, Vice-Président en charge de l'Administration et des Finances, le compte administratif 2017 établi par le Président, M. Jacques LELANDAIS, est présenté en détail, avant d'être soumis au vote du Comité Syndical.

Le compte administratif 2017 a été transmis aux représentants préalablement à la réunion - annexe C de la note de présentation jointe à la convocation.

Le compte administratif 2017 présente un résultat excédentaire de 22 530 900,06 €, dont un excédent de 22 100 500,60 € en section de fonctionnement et de 430 399,46 € en section d'investissement. Ces résultats sont conformes à ceux indiqués par le compte de gestion du comptable public.

	Résultat de l'exercice 2017	Restes à réaliser	Résultat de clôture de l'exercice 2017
Fonctionnement	5 963 188.13	16 137 312.47	22 100 500,60
Investissement	-2 572 228.41	3 002 627.87	430 399,46
TOTAL	3 390 959.72	19 139 940.34	22 530 900,06

Le Président, M. Jacques LELANDAIS quitte l'assemblée lors du vote du compte administratif 2017.

M. Philippe LAGALLE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, il soumet le compte administratif 2017 à l'approbation du Comité Syndical.

→ Délibération d'intérêt commun :

- Décompte des votants :

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	196	104	5	109

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, arrête le compte administratif 2017, joint en annexe, et donne quitus au Président.

AFFECTATION DU RESULTAT 2017

Vu le compte de gestion du comptable et le compte administratif 2017 du SDEC ÉNERGIE, arrêtés par délibération ce même jour, et considérant la conformité des documents précités, le Président présente au Comité Syndical les résultats de l'exercice 2017 :

AFFECTATION DU RESULTAT	
Résultat de fonctionnement à affecter	22 100 500,60
Excédent de fonctionnement reporté au 002 en 2018	15 278 284,99
Résultat affecté au 1068 en 2018	6 822 215,61

M. Jacques LELANDAIS donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, il propose au Comité Syndical d'affecter l'excédent de fonctionnement dégagé par l'exécution du budget 2017 dès le budget 2018 comme suit :

- au chapitre 002, excédent de fonctionnement reporté pour 15 278 284.99 € ;
- à l'article 1068 de la section d'investissement, affectation du résultat pour 6 822 215.61 €, dont :
 - 430 399.46 € de capacité de financement dégagée par l'exécution du budget 2017,
 - 7 252 615,07 € pour financer le besoin de financement des restes à réaliser.

- d'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

DOSSIERS

M. le Président précise que le compte administratif 2017 et les budgets primitifs 2018 ont été préparés par les membres de la Commission Administration-Finances, en conformité, pour les budgets, des Rapports d'Orientations Budgétaires, présentés au Comité Syndical du 8 février dernier.

Il rappelle que cette année, deux budgets annexes devront être votés, suite à la décision du syndicat de créer des régies à autonomie financière : une première dédiée à la Mobilité Durable et une seconde consacrée à la Production d'Energie Renouvelable.

Les services de la Trésorerie ont œuvré, en collaboration avec les services du SDEC ÉNERGIE pour que le compte administratif et le compte de gestion soient, bien évidemment, cohérents.

Mme Janick GAILLARD PRETI sera, dans un premier temps, invitée à préciser si le compte de gestion est en concordance avec le compte administratif, puis M. Philippe LAGALLE, Vice-Président en charge de l'Administration et des Finances, poursuivra par la présentation du Compte administratif 2017 et des Budgets 2018.

Avant de laisser la parole à Mme Janick GAILLARD PRETI, M. le Président rappelle, que, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Comité Syndical de désigner un représentant pour présider l'assemblée lors du vote du compte administratif.

Sur proposition du Président, M. Philippe LAGALLE est désigné par le Comité Syndical pour assurer cette mission.

COMPTE DE GESTION 2017

Mme Janick GAILLARD-PRETI, Trésorière principale, présente le compte de gestion 2017 du SDEC ENERGIE et annonce sa concordance avec le compte administratif 2017, établi par le Président, M. Jacques LELANDAIS.

Budget principal	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2016	Part affectée à l'investissement 2017	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture de l'exercice 2017
Section Fonctionnement	20 936 132,50	4 798 820,03	5 963 188,13	22 100 500,60
Section Investissement	3 002 627,87		- 2 572 228,41	430 399,46
Total	23 938 760,37	4 798 820,03	3 390 959,72	22 530 900,06

M. Jacques LELANDAIS donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, il soumet le compte de gestion 2017 du SDEC ENERGIE à l'approbation du Comité Syndical.

→ Délibération d'intérêt commun :

- Décompte des votants :

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	196	105	6	111

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, arrête le compte de gestion 2017 du Trésorier.

FINANCEMENT DES PARTICIPATIONS DES MEMBRES AUX TRAVAUX PAR FONDS DE CONCOURS

M. Jacques LELANDAIS laisse la parole à M. Philippe LAGALLE pour une présentation de la liste des projets sollicités depuis le Comité Syndical du 8 février 2018.

M. Philippe LAGALLE rappelle que, par délibération en date du 17 décembre 2015, le Comité Syndical a validé le principe de financement de la part à charge des collectivités par recours au fonds de concours, pour toutes les collectivités qui le souhaitent.

La mise en œuvre du fonds de concours réclame, des collectivités concernées et du SDEC ÉNERGIE, une délibération concordante pour chacun des dossiers pour lesquels ce financement est sollicité.

Il propose d'ajouter un projet de Port-en-Bessin-Huppain (Extension de l'éclairage de l'aire de Camping-Car) à ceux déjà listés dans la note adressée aux élus le 30 mars 2018.

Le Comité Syndical doit, ainsi, se prononcer sur les nouveaux projets suivants :

COMMUNE	INTITULE DU PROJET		MONTANT DE L'OPERATION HT	PARTICIPATION COMMUNALE	FONDS DE CONCOURS
LE MESNIL-BACLEY (Livarot-Pays-d'Auge)	RD 4 - ROUTE DE SAINT PIERRE	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	37 836,69	18 918,35	18 918,35
MÉZIDON VALLÉE D'AUGE	CARREFOUR GIRATOIRE RD 88 ET RD 252	ECLAIRAGE PUBLIC	35 645,88	30 298,99	26 734,41
CREVECOEUR-EN-AUGE (Méziidon Vallée d'Auge)	SALLE DES FETES	ECLAIRAGE PUBLIC	6 682,50	5 011,87	5 011,87
MONTCHAMP (Valdallière)	SALLE DES FETES	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	110 132,58	55 066,29	55 066,29
PORT-EN-BESSIN-HUPPAIN	RENOUVELLEMENT ARMOIRE / RECUPERATION DE RESEAU EP	ECLAIRAGE PUBLIC	8 327,00	7 077,95	6 245,25
	CREATION D'UNE ARMOIRE		4 317,63	3 732,50	3 238,22
	RENOUVELLEMENT DE 7 LANTERNES		3 068,22	2 607,99	2 301,65
	RD 514	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	112 222,17	75 803,25	75 803,25
	EXTENSION ECLAIRAGE AIRE DE CAMPING CAR	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	3 890,15	2 755,52	2 431,34
BAYEUX	RENOUVELLEMENT MATERIEL DE SIGNALISATION	SIGNALISATION LUMINEUSE	5 427,06	4 613,00	4 070,30
ESTRY (Valdallière)	LA COINTERIE - RD 55	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	91 634,04	49 438,39	49 438,39
	EGLISE RD 56		156 454,75	34 485,60	34 485,60
	REPLACEMENT POSTE TOUR BOURG PAR PSSA 160		25 899,67	7 769,90	7 769,90
	MAIRIE - RD 56		174 279,45	34 891,00	34 891,00
VASSY (Valdallière)	ROUTE DE ST VIGOR	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	279 118,77	143 751,56	143 751,56
TOTAL			439 128,57	433 370,13	

M. Jacques LELANDAIS donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, il propose au Comité Syndical de se prononcer sur les 15 nouveaux projets, présentés depuis le Comité Syndical du 8 février dernier, pour un montant total de 433 370,13 €.

→ Délibération d'intérêt commun :

- Décompte des votants :

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	196	105	6	111

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'accepter le recours au fonds de concours pour le financement, de tout ou partie, de la participation communale des projets proposés ;
- de charger le Président de la mise en œuvre de cette décision ;

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE POUR LA TRANSITION ENERGETIQUE

La Commission Consultative paritaire pour la Transition Energétique a été mise en place par décision du Comité Syndical du 17 décembre 2015, en application de l'article 198 de la loi de Transition Energétique pour une croissance verte.

Elle est réglementairement composée à part égale de deux collèges d'élus, représentant le SDEC ÉNERGIE et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (EPCI à FP).

Le décès, en mars dernier, de M. Roland TOUPOTTE, délégué de Tracy-sur-Mer et représentant de la CLE de Bayeux, a pour conséquence de ne plus respecter cette règle d'égalité de nombre de représentants de chacun des collèges.

Le règlement intérieur de cette commission consultative prévoyant explicitement deux représentants par communautés de communes (soit 32 au 1^{er} janvier 2018), le Président propose d'adapter le nombre total de représentants du collège « SDEC ÉNERGIE » pour le faire correspondre à celui des EPCI à fiscalité propre du département.

En accord avec celui-ci, il propose ainsi que M. Gérard MANACH, représentant de la CLE de Bayeux, intègre le collège « SDEC ÉNERGIE ».

M. Jacques LELANDAIS donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, il propose au Comité Syndical de valider cette proposition.

→ Délibération d'intérêt commun :

- Décompte des votants :

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	196	105	6	111

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- de faire correspondre le nombre des représentants du SDEC ÉNERGIE avec celui du collège des EPCI à fiscalité propre, soit 32 membres ;
- de désigner, pour représenter le SDEC ÉNERGIE au sein de la Commission Consultative Paritaire pour la Transition Energétique, M. Gérard MANACH, en remplacement de M. Roland TOUPOTTE ; le collège du SDEC ÉNERGIE étant ainsi composé de :

M. AUVRAY	Philippe	M. LAGALLE	Philippe
M. BEDIOT	Joël	M. LEBEGUE	Jean
M. BENOIST	Claude	M. LELANDAIS	Jacques
M. BIZET	Michel	M. LEMENOREL	Claude
M. BLIN	François	M. MADOUASSE	Denis
M. BOUGAULT	Rémi	M. MANACH	Gérard
M. BOUJRAD	Abderrahman	M. MARIE	Alain
M. BOUTILLIER	Erwan	M. MARIE	Joël
M. BREZOT	Yves	M. MECHE	Patrice
M. CHESNEL	Claude	M. MULLER	Lionel
M. GERMAIN	Patrice	M. PLATON	Claude
M. GIRARD	Henri	M. POISSON	Cédric
Mme GLASSON	Claude	M. POULAIN	Gérard
Mme GODIER	Edith	M. REVET	Alain
M. GUILLET DE LA BROSSE	Tanguy	M. ROYER	Jacques
M. HEURTIN	Jean-Yves	M. SAINT LO	Patrick

- d'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

A ce jour, le décompte des adhérents aux différentes compétences est donc le suivant :

Electricité	Eclairage public	Signalisation lumineuse
488 communes 1 intercommunalité	446 communes 7 intercommunalités	39 communes
Gaz	Infrastructures de charges pour véhicules électriques	Energies Renouvelables
75 communes 1 intercommunalité	116 communes 1 intercommunalité	5 communes 1 intercommunalité

Le Comité Syndical prend acte de cette communication.

CONTRAT ACTUEL DE CONCESSION D'ELECTRICITE - CONVENTION PCT

Le cahier des charges de concession actuel, dispose d'un avenant et de sa convention de mise en œuvre, actés par délibération du Comité Syndical du 6 septembre 2016.

Cet avenant et cette convention, qui déclinent localement l'accord national FNCCR/ENEDIS/EDF, portent sur le mécanisme de financement des raccordements au réseau public d'électricité quand ces travaux sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage des syndicats d'Énergie.

Le coût de ces raccordements est financé en partie par la PCT - Part Couverte par le Tarif.

De nouvelles dispositions nationales en modifient le contenu, en particulier, quant au paiement par ENEDIS aux syndicats d'Énergie de la contribution PCT, paiement précédemment assuré par les services du CAS-FACÉ.

Il est convenu, localement, de la signature d'une convention permettant l'exécution de ces nouvelles dispositions, applicables du 1^{er} janvier 2018 au 30 juin 2018, date de fin du contrat actuel de concession.

Le projet de convention, transmis aux représentants du Comité Syndical préalablement à la réunion – annexe B de la note de présentation jointe à la convocation - est conclu entre ENEDIS, EDF et le SDEC ÉNERGIE.

M. Jacques LELANDAIS donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, il propose au Comité Syndical d'adopter cette convention.

→ Délibération d'intérêt commun :

- Décompte des votants :

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	196	105	6	111

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- *approuve la convention proposée, relative à l'application du protocole de la part couverte par le tarif (PCT) sur le territoire de la concession du syndicat départemental d'énergies du calvados ;*
- *autorise le Président à la signer et à la mettre en œuvre, ainsi que tout acte s'y rapportant.*

LES VICE-PRESIDENTS		DOMAINES D'INTERVENTION	CLE
1 ^{er} Vice-Présidente	Catherine GOURNEY-LECONTE	ENERGIE	VASSY - VIRE - ST-SEVER
2 ^{ème} Vice-Président	Philippe LAGALLE	ADMINISTRATION - FINANCES	SUISSE NORMANDE
3 ^{ème} Vice-Président	Bernard LEJEUNE	CONCESSION ELECTRICITE	SUISSE NORMANDE
4 ^{ème} Vice-Présidente	Jacqueline ANDRE	CONCESSIONS GAZ	CREULLY-DOUVRES
5 ^{ème} Vice-Président	Claude CHESNEL	NOUVELLES TECHNOLOGIES	BALLEROY - LITTRY - VILLERS
6 ^{ème} Vice-Président	Alain LIARD	TRAVAUX	SUISSE NORMANDE
7 ^{ème} Vice-Président	Cédric POISSON	SOLIDARITE	BALLEROY - LITTRY - VILLERS
8 ^{ème} Vice-Président	Jean-Yves HEURTIN	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	FALAISE

LES MEMBRES	CLE
M. Joël BELLANGER	COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER
M. Rémi BOUGAULT	ISIGNY - TREVIERES
M. Abderrahman BOUJRAD	CAEN SUD
M. François BLIN	LIVAROT - ORBEC
Mme Mireille DUFOUR	ISIGNY - TREVIERES
M. Christian GABRIEL	AUNAY - BENY - CAUMONT
M. Henri GIRARD	CAEN-OUEST
Mme Claude GLASSON	LISIEUX - MOYAUX
M. Jean-Luc GUILLOUARD	CREULLY - DOUVRES
M. Nicolas JOYAU	COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER
M. Alain LE FOLL	CAEN EST
M. Gérard MANACH	BAYEUX
M. Gérard MARIE	BALLEROY-LITTRY-VILLERS
M. Gérard POULAIN	PONT L'EVEQUE
M. Jacques ROYER	ST PIERRE SUR DIVES / MEZIDON
M. Jacques TALBOT	CAMBREMER - DOZULE

RAPPORT DU PRESIDENT

ETAT DES COMPETENCES TRANSFEREES

M. le Président annonce que, depuis la dernière réunion du Comité Syndical, le 8 février 2018, le Bureau Syndical, lors des dernières réunions des 23 février et 30 mars 2018, a acté les nouveaux transferts de compétences et l'a autorisé à les mettre en œuvre, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de tous les contrats qui y sont attachés.

Ces nouveaux transferts sont résumés comme suit :

Compétence	Délibération du Bureau Syndical	Collectivité
Eclairage Public avec option 100% lumière	23 février 2018	Castillon-en-Auge
Eclairage Public Signalisation Lumineuse		Mézidon Vallée d'Auge
Eclairage Public avec option 100% lumière et visite au sol, à raison d'une visite par an et par foyer		Méry-Bissières-en-Auge
Eclairage Public	30 mars 2018	Belle Vie en Auge

Le Président rappelle que les statuts du syndicat prévoient explicitement que chaque CLE soit représentée par au moins un membre du Bureau Syndical ; cela permet d'avoir une représentativité homogène des différents territoires au sein du Bureau Syndical.

La CLE de CAEN SUD n'étant donc plus représentée au sein du Bureau Syndical, seuls les représentants de cette CLE sont éligibles à cette fonction de membre du Bureau Syndical.

Ont été désignés comme scrutateurs :

- Mme Jacqueline ANDRE, représentante de la Commission Locale d'Énergie de CREULLY-DOUVRES ;
- Mme Mireille DUFOUR, représentante de la Commission Locale d'Énergie d'ISIGNY-TREVIERES ;
- Mme Claude GLASSON, représentante de la Commission Locale d'Énergie de LISIEUX-MOYEAUX ;
- M. Christian GABRIEL, représentant de la Commission Locale d'Énergie d'AUNAY-BENY-CAUMONT ;
- M. Gérard POULAIN, représentant de la Commission Locale d'Énergie de PONT L'EVEQUE ;
- M. Rémi BOUGAULT, représentant de la Commission Locale d'Énergie d'ISIGNY-TREVIERES.

Le Président invite les candidats souhaitant se présenter à cette élection à se manifester.

Seul candidat :

- M. Abderrahman BOUJRAD, représentant de la Commission Locale d'Énergie de CAEN SUD.

Après vote à bulletins secrets, les dépouillements ont donné les résultats suivants :

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Résultats du vote :

- Nombre de votants : 111
- Bulletins trouvés dans l'urne : 111
- Bulletins nuls : 3
- Bulletins blancs : 7
- Suffrages exprimés : 101
- Majorité absolue : 56

Ont obtenu :

- M. Abderrahman BOUJRAD, représentant de la Commission Locale d'Énergie de CAEN SUD, 99 voix ;
- M. Jean-Luc MOTTAIS, représentant de la Commission Locale d'Énergie de CAEN SUD, 1 voix ;
- Mme Patricia FIEFFE, représentante de la Commission Locale d'Énergie de CAEN SUD, 1 voix.

VU les résultats du scrutin et le procès-verbal de l'élection d'un représentant de la CLE de Caen Sud au Bureau Syndical,

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- *proclame M. Abderrahman BOUJRAD représentant de la Commission Locale d'Énergie de CAEN SUD au Bureau Syndical et le déclare installé ;*
- *confirme la composition du Bureau Syndical comme suit :*

LE PRESIDENT	CLE
Jacques LELANDAIS	CAEN AGGLO

M. Bruno DELIQUE présente l'état des présents, à l'ouverture de la séance :

	Vote d'intérêt commun	Vote spécifique		
		Eclairage	Signalisation	IRVE
Représentants	199	199	100	189
Représentants en exercice *	196	196	99	186
Quorum atteint à partir de	99	99	50	94
Présents	105	105	63	101
Pouvoirs	6	6	4	6
Total des votants	111	111	67	107

M. Jacques LELANDAIS annonce les pouvoirs réceptionnés, listés précédemment.

Le quorum étant atteint pour chacun des votes à venir, les représentants peuvent valablement délibérer.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 8 FEVRIER 2018

M. Jacques LELANDAIS soumet au Comité Syndical le procès-verbal de la réunion du 8 février 2018, transmis aux représentants avec la note de présentation, jointe à la convocation.

- Décompte des votants :

	Représentants	Représentants en exercice	Présents	Pouvoirs	Total
Nombre de suffrages	199	196	105	6	111

Le procès-verbal du 8 février 2018 est approuvé, à l'unanimité.

ELECTION D'UN REPRESENTANT DE LA CLE DE CAEN SUD AU BUREAU SYNDICAL

Conformément à l'ordre du jour de cette réunion et considérant la démission de M. Xavier REGNAULT DE PREMESNIL, délégué de Fresney-le-Puceux et seul représentant de la CLE de CAEN SUD au Bureau Syndical, un poste de membre du Bureau Syndical est actuellement vacant.

Il y a donc, conformément à la délibération du Bureau Syndical du 9 mars 2017, qui fixe le nombre de membres du Bureau Syndical à 16, nécessité d'organiser des élections partielles pour le remplacement de M. Xavier REGNAULT DE PREMESNIL dans cette fonction.

Avant appel à candidatures par le Président, M. Bruno DELIQUE, Directeur Général des Services, rappelle les différentes modalités de vote :

- chaque vote est uninominal à bulletins secrets avec majorité absolue aux deux premiers tours et majorité relative au troisième tour (*En cas d'égalité : application de la règle du plus âgé*) ;
- un candidat ne doit pas être en situation de cumuler la «conservation d'un intérêt» dans une entreprise et des attributions exécutives au sein du syndicat ;
- chaque candidat sera invité à se présenter et à exposer ses motivations ;
- la procédure de vote se déroule concomitamment à la présentation des différents sujets prévus à l'ordre du jour.

PRESENTATION DE LA TRIBUNE

M. Jacques LELANDAIS présente les personnalités à ses côtés à la tribune, à savoir :

- M. Alain LIARD, 6^{ème} Vice-Président en charge des Travaux ;
- M. Bernard LEJEUNE, 3^{ème} Vice-Président en charge de la concession électricité ;
- M. Bruno DELIQUE, Directeur Général ;
- M. Philippe LAGALLE, 2nd Vice-Président, en charge de l'administration et des finances ;
- Mme Janick GAILLARD-PRETI, Trésorière Caen-Orne et Odon.

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. Cédric POISSON, représentant de la commission locale d'énergie de BALLEROY-LITTRY-VILLERS, a été nommé secrétaire de séance.

PRESENTATION DES NOUVEAUX REPRESENTANTS AU COMITE SYNDICAL

Les Commissions Locales d'Énergie de Caen Sud, Lisieux-Moyaux et d'Aunay-Bény-Caumont, réunies en mars dernier, ont été l'occasion de pourvoir au remplacement de trois élus (MM. Xavier REGNAULT DE PREMESNIL et Gilbert GODEREAUX, démissionnaires et M. Mickaël GRANDIN, élu de la commune déléguée de Guilberville, ayant rejoint le SDEM 50 au 1^{er} janvier 218).

Ainsi, ont été élus :

- M. Didier ALPHONSE, délégué de Fresney-le-Puceux ;
- M. Daniel VERGER, délégué de Moyaux ;
- M. Jean-Marc LAFOSSE, délégué de Souleuvre-en-Bocage (Etouvy).

Au nom du Comité Syndical, M. le Président leur souhaite la bienvenue et les invite à se lever pour mieux être identifiés.

MODALITES DE VOTE ET DECOMPTE DES PRESENTS

M. le Président précise que, pour ce Comité Syndical, deux types de vote devront être utilisés :

- Le premier concerne les votes pour l'élection d'un membre du Bureau Syndical. Ces votes se feront à bulletin secret (cf. Election d'un représentant de la CLE de Caen Sud au Bureau Syndical).
- Le second type de vote, plus habituel, concerne les délibérations à prendre au cours de cette séance. Ces votes se font traditionnellement à main levée.

M. Jacques LELANDAIS en rappelle le principe :

Il a été remis au moment de l'émargement, à chacun des représentants, une enveloppe nominative, avec des bulletins de couleurs différentes, selon les compétences transférées par les collègues représentés.

Le quorum s'apprécie par rapport au nombre de voix correspondant aux représentants physiquement présents, et suivant qu'il s'agit d'un vote d'intérêt commun, qui comme son nom l'indique concerne l'ensemble des représentants et des territoires, ou d'un vote spécifique à une compétence.

Pour les décisions spécifiques à une compétence, ne prennent part au vote que les représentants des CLE dont au moins un membre a transféré la compétence correspondante et pour faciliter le décompte des voix, seuls les représentants souhaitant s'abstenir ou voter contre lèveront leur bulletin de vote.

Par ailleurs, pour que puisse être pris en compte les pouvoirs, il est rappelé aux mandataires qu'il est nécessaire de lever également, le cas échéant, le bulletin de la personne représentée.

	Vote d'intérêt commun	Vote spécifique		
		Eclairage	Signalisation	IRVE
Représentants	199	199	100	189
Représentants en exercice *	196	196	99	186
Quorum atteint à partir de	99	99	50	94
Présents	105	105	63	101

* Démission de MM. BUHOT et LEMARCHAND de la CUCM et décès de M. TOUPOTTE.

Monsieur le Président constatant le quorum, la séance est ouverte.

ACCUEIL DES DELEGUES

M. Jacques LELANDAIS remercie les élus qui se sont mobilisés pour permettre au Comité Syndical de délibérer sur des sujets d'une haute importance pour l'avenir du syndicat (Compte Administratif, Budgets, Aides, Conditions d'exercice de compétences optionnelles).

Il rappelle que, les réunions demandant une rigueur d'organisation et engendrant des coûts non négligeables, la mobilisation du plus grand nombre est attendue à chaque réunion.

Le Comité Syndical, composé de 123 représentants élus par les délégués des Commissions Locales d'Energie et de 76 membres désignés par la Communauté Urbaine de Caen la Mer, soit 199 membres au total (actuellement 196 en exercice), ne peut valablement délibérer sans la présence physique d'au moins la moitié de ses membres en exercice.

M. le Président exprime son regret quant au peu d'investissement d'un certain nombre de représentants dans les travaux du syndicat et précise que, sur l'ensemble des élus en exercice depuis le 1^{er} janvier 2017, et sur 6 réunions organisées depuis cette date, près de 30 élus n'ont jamais participé à un Comité syndical.

ORDRE DU JOUR

M. Jacques LELANDAIS indique que l'ordre du jour est conforme à la convocation, qui a été adressée à l'ensemble des représentants, le 30 mars 2018 :

- **Election d'un représentant de la CLE de Caen Sud au Bureau Syndical**
- **Rapport du Président :**
 - Présentation des nouveaux représentants au Comité Syndical ;
 - Etat des adhésions et des transferts de compétences ;
 - Petit cycle de l'eau (*présentation en fin de séance*) ;
 - Renouvellement du contrat de concession (*présentation en fin de séance*) ;
 - Modification de la composition de la Commission Consultative pour la Transition Energétique ;
 - Financement des participations des membres aux travaux par fonds de concours.
- **Dossiers :**
 - Compte de gestion 2017 ;
 - Compte Administratif 2017 ;
 - Affectation du résultat 2017 ;
 - Budget Primitif 2018 – Budget Principal ;
 - Budgets 2018 Régies « ENR » et « mobilité durable ».
- **Finances :**
 - Aides et contributions financières 2018 ;
 - Forfaits et conditions techniques, financières et administratives :
 - o Eclairage Public ;
 - o Signalisation Lumineuse ;
 - o Infrastructures de recharge pour véhicules.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Jacques LELANDAIS remercie les représentants présents pour leur contribution et leur attention.

Il leur rappelle qu'une invitation au colloque sur la Mobilité Hydrogène leur a été adressée en février dernier. Celui-ci se tiendra le 10 avril 2018, au Château de Caen, dans l'auditorium du Musée des Beaux-Arts.

Il invite également les représentants à bien réserver leur soirée du 14 juin 2018, qui sera l'occasion de fêter les 80 ans du syndicat.

Enfin, M. le Président confirme que le prochain Comité Syndical se tiendra le jeudi 21 juin 2018 à 14h00, dans cette même salle de la CCI CAEN/ST CONTEST et lève la séance à 16h35.

Le Président,

A blue ink signature of M. Jacques LELANDAIS, consisting of several fluid, overlapping strokes.

M. Jacques LELANDAIS

Le Secrétaire de séance,

A blue ink signature of M. Cédric POISSON, featuring a long, sweeping horizontal stroke followed by several loops.

M. Cédric POISSON

